

SUD ISERE : TRIEVES

• **COMPOSITION DU TERRITOIRE**



Ce territoire est situé dans la partie sud du département, plus particulièrement allant jusqu'au point le plus au sud possible. C'est une zone vallonnée à montagneuse, parcourue par la RN 85 et le tronçon nord de l'A51, en direction du col de Luz la croix haute, route allant vers Sisteron. Cela en fait un territoire partiellement encore enclavé.

Le territoire est bordé au Nord par le secteur Pays Vizillois de l'agglomération grenobloise (canton du Pont-de-Claix principalement), au Nord-Est le territoire de la Matheysine (reste du canton de Matheysine-Trièves), à l'Est & Sud-Est le département des Hautes Alpes, au Sud & Sud-Ouest le département de la Drome, à l'Ouest & Nord-Ouest le territoire du Vercors.

Ce territoire est essentiellement rural, peu dense.

Il est composé de 3 parties qui étaient les anciens cantons : Clelles, Mens & Monestier de Clermont, soit 5,4% du département & 29 communes (5,5% du département) & 7,07% de la superficie du département.

Territoire du Trièves		Ville de référence	MONESTIER-DE-CLERMONT
Code Postal	Communes du territoire par ordre alphabétique en lien avec les cantons et les codes postaux		
CANTON DE MATHEY SINE-TRIEVES			
38650	Avignonet / Château-Bernard / Gresse-en-Vercors / Miribel-Lanchâtre /		
	MONESTIER-DE-CLERMONT / Roissard / Saint-Andéol / Saint-Guillaume /		
	Saint-Martin-de-la-Cluze / Saint-Michel-les-Portes / Saint-Paul-les-Monestier /		
	Sinard / Treffort		
38710	Cordéac / Cornillon-en-Trièves / Lavars / MENS / Prébois / Sainte-Baudille-&-Pipet		
	Saint-Jean d'Hérans / Saint-Sébastien / Tréminis		
38930	Chichilianne / CLELLES / Lalley / Le Monestier-de-Percy / Le Percy /		
	Saint-Martin-de-Clelles / Saint-Maurice-en-Trièves		

• **DEMOGRAPHIE DE LA POPULATION & DES MK LIBERAUX**

Les tableaux suivants proposent le nombre de kinés inscrits par commune, au sein d'un canton ainsi que l'évolution depuis la période précédente. En premier lieu, c'est plus le rapport kiné/habitants (kiné/mille habitants) et les densités des communes et des cantons qui sont reprises, ainsi que leurs rangs respectifs : place de la commune dans le département, idem pour le canton et même le territoire. On retiendra juste que la densité moyenne départementale est de 154 habitants au km² et que le nombre moyen de kiné pour mille habitants est de 1,253.

Dans le premier tableau, les codes couleur pour les densités des professionnels (1^{ère} ligne) et les habitants (2^{ème} ligne) font référence.

	de 0 à 0,249 kiné pour mille habitants de 0 à 24 habitants au km ²		de 1,2 à 1,349 kiné pour 1000 habitants de 149 à 194 habitants au km ²
	de 0,25 à 0,499 kiné pour mille habitants de 25 à 74 habitants au km ²		de 1,35 à 1,699 kiné pour mille habitants de 195 à 274 habitants au km ²
	de 0,5 à 0,799 kiné pour mille habitants de 75 à 94 habitants au km ²		de 1,7 à 2,249 kinés pour 1000 habitants de 275 à 399 habitants au km ²
	de 0,8 à 0,949 kiné pour mille habitants de 95 à 110 habitants au km ²		de 2,25 à 3,249 kinés pour 1000 habitants de 400 à 899 habitants au km ²
	de 0,95 à 1,049 kiné pour 1000 habitants de 111 à 134 habitants au km ²		de 3,25 à 4,999 kinés pour 1000 habitants de 401 à 3999 habitants au km ²
	de 1,05 à 1,199 kiné pour 1000 habitants de 135 à 148 habitants au km ²		plus de 5 kinés pour 1000 habitants plus de 5000 habitants au km ²

○ **DEMOGRAPHIE & DENSITE**

Le territoire compte **10150 habitants (0,77% du département)**, une densité de **15 habitants/km² (-90,3% de différence avec le chiffre moyen départemental)** ainsi que **14 MK inscrits (0,84 % du département)** + 1 remplaçant & une densité de 1,379 kiné/1000 habitants, soit 10,06 % de différence avec le chiffre moyen départemental.

Le territoire est faiblement peuplé, la densité est faible, mais tel n'est pas le cas pour certaines communes & cantons côté professionnels. Ainsi, on ne retrouve que 3 communes où des kinés exercent et elles sont avec une densité nettement supérieure à la moyenne départementale. Les communes dotées de MK ne représentent que 10% du territoire, et de plus il s'agit à chaque fois des anciens chefs-lieux des anciens cantons. Les 26 autres communes sont sans aucun kinésithérapeute. Toutes ces données convergent vers le fait qu'une densité moyennement élevée dans un canton peu couvert en professionnels peut s'expliquer par des déplacements habituels pour ses habitants.

CANTONS & COMMUNES		dénombrement		densité MK	rang départemental		POPULATION	
		habitants	MK	/1000 hab	canton	commune	densité	rang dép.
19	ensemble de MATHEYSINE-TRIEVES	29277	31	1,059	32			
31	moyen. partie du canton de MATHEYSINE-T	10150	14	1,379	23			
160	AVIGNONET	203	0	0,000		210		
161	CHÂTEAU-BERNARD	289	0	0,000		210		
162	CHICHILIANNE	279	0	0,000		210		
163	<u>CLELLES</u>	548	1	1,825		71		
164	CORDEAC	206	0	0,000		210		
165	CORNILLON-EN-TRIEVES	170	0	0,000		210		
166	GRESSE-EN-VERCORS	391	0	0,000		210		
167	LALLEY	222	0	0,000		210		
168	LAVARS	150	0	0,000		210		
169	LE MONESTIER DU PERCY	245	0	0,000		210		
170	<u>MENS</u>	1361	6	4,409		7		
171	MIRIBEL LANCHATRE	385	0	0,000		210		
172	<u>MONESTIER-DE-CLERMONT</u>	1355	7	5,166		6		
173	PERCY	152	0	0,000		210	23	29
174	PREBOIS	165	0	0,000		210		
175	ROISSARD	264	0	0,000		210		
176	SAINT-ANDEOL	128	0	0,000		210		
177	SAINT-BAUDILLE ET PIPET	252	0	0,000		210		
178	SAINT-GUILLAUME	283	0	0,000		210		
179	SAINT-JEAN D'HERANS	301	0	0,000		210		
180	SAINT-MARTIN DE CLELLES	175	0	0,000		210		
181	SAINT-MARTIN DE LA CLUZE	618	0	0,000		210		
182	SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES	164	0	0,000		210		
183	SAINT-MICHEL LES PORTES	254	0	0,000		210		
184	SAINT-PAUL LES MONESTIER	247	0	0,000		210		
185	SAINT-SEBASTIEN	262	0	0,000		210		
186	SINARD	647	0	0,000		210		
187	TREFFORT	256	0	0,000		210		
188	TREMINIS	178	0	0,000		210		
TRIEVES		10150	14	1,379	Départ.	8	46	15

○ MOUVEMENTS DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

Ce territoire est particulièrement stable sur les 6 premiers mois de 2011, la mobilité ne portant que sur une unité jusque juin 2012, une deuxième de juin à juillet 2012 & enfin une dernière de juillet à septembre 2012. La prise en compte de remplaçant(s) et d'activité secondaire fait que la situation exposée depuis septembre 2012 est plus proche de la réalité, alors même que les mouvements sont proches de 8%. On notera une diminution d'un élément entre décembre 2012 & mars 2013, soit encore 8%, alors que le mouvement positif de 2 professionnels (18%) est à signaler entre juin et septembre 2013, prolongé par un mouvement (8,33%) pour le dernier trimestre 2013, avant une nouvelle stabilité en début 2014 & 2 mouvements se soldant par le solde positif d'une unité entre février et juin 2014. L'été 2014 a vu le mouvement de 2 MK, soit un solde négatif de 2 (-14,3 %), avant de se rééquilibrer par un mouvement positif de 2 entités (17%) sur le dernier trimestre. Il est à noter que l'existence de remplaçants est signalée par une colonne dédiée. Le début 2015 montre une diminution d'une unité (7,14%), mais dans le même temps l'arrivée d'un remplaçant dans la même commune que le MK en moins, sans aucune autre mobilité sur le deuxième trimestre 2015, alors que l'été 2015 aura vu la diminution d'une unité (-7,7%), et le dernier trimestre aura vu l'équilibre malgré 2 mouvements. Au début 2016, on a toujours un remplaçant dans une commune où il n'y a pas de MK installé, mais une installation supplémentaire (8,33%) et rien depuis. Au début 2017, c'est un mouvement positif, sans modification par la suite, ce qui continue à faire de ce territoire un domaine de grande stabilité..

On notera que la commune de Mens propose un exercice à titre principal, complété par un exercice secondaire, ainsi qu'un exercice secondaire sur la commune de Clelles.

KINES		POUR LE CANTON DE			COMMUNES COMPOSANT LE CANTON					% de la commune		
AU	TOTAL	CANTONS	MK libéraux Inscrits			NOM	Nbre d' habitants	Nombre de MK			rapport au canton	rapport au territoire
			"Cab"	Remp	Total			au 26/09	au 05/12	R		
TRIEVES	14	MATHEY	14	1	15	AVIGNONET	203	0	0	0	0%	
						CHÂTEAU-BERNARD	289	0	0	0	0%	
						CHICHILIANNE	279	0	0	0	0%	
						CLELLES	548	1	1	0	7%	
						CORDEAC	206	0	0	0	0%	
						CORNILLON EN TRIEVES	170	0	0	0	0%	
						GRESSE-EN-VERCORS	391	0	0	0	0%	
						LALLEY	222	0	0	0	0%	
						LAVARS	150	0	0	0	0%	
						LE MONESTIER DU PERCY	245	0	0	0	0%	
		MENS				1361	6	6	0	43%		
		MIRIBEL-LANCHATRE				385	0	0	0	0%		
		MONESTIER-DE-CLERMONT				1355	7	7	0	50%		
		PERCY				152	0	0	0	0%		
		PREBOIS				165	0	0	0	0%		
		ROISSARD				264	0	0	0	0%		
		SAINT-ANDEOL				128	0	0	0	0%		
		SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET				252	0	0	0	0%		
		SAINT-GUILLAUME				283	0	0	0	0%		
		SAINT-JEAN D'HERANS				301	0	0	0	0%		
		SAINT-MARTIN DE CLELLES				175	0	0	0	0%		
		SAINT-MARTIN DE LA CLUZE				618	0	0	0	0%		
		SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES				164	0	0	0	0%		
		SAINT-MICHEL-LES-PORTES				254	0	0	1	0%		
		SAINT-PAUL LES MONESTIER				247	0	0	0	0%		
		SAINT-SEBASTIEN				262	0	0	0	0%		
		SINARD				647	0	0	0	0%		
		TREFFORT				256	0	0	0	0%		
		TREMINIS				178	0	0	0	0%		

L'application de la convention quant à l'aspect régulation démographique implique de connaître le zonage arrêté le 30 novembre 2012 par l'ARS Rhône-Alpes, dans l'attente d'un nouveau zonage, suite à la signature le 6 novembre 2017 d'un avenant conventionnel remettant en vigueur le conventionnement sélectif.

TERRITOIRE		TRIEVES	
code	classification	Canton de	Communes concernées
1	sur-dotée	aucune commune	
2	très dotée	MONESTIER DE CLERMONT	Avignonet, Château-Bernard, Gresse en Vercors, Miribel-Lanchâtre, Monestier de Clermont, Roissard, St-Andéol, St-Guillaume, St-Martin de la Cluze, St-Paul les Monestier, Sinard & Treffort
		CLELLES	St-Michel les Portes
3	intermédiaire	CLELLES	Chichilianne, Clelles, Lalley, Le monestier du Percy, Percy, St-Martin de Clelles & St-Maurice en Trièves
		MENS	Cordéac, Cornillon en Trièves, Lavars, Mens, Prébois, St-Baudille et Pipet, St-Jean d'Hérans, St-Sébastien & Tréminis
4	sous-dotée	aucune commune	
5	très sous-dotée	aucune commune	

- **SITUATION DES SALARIES**

TYPE STRUCTURE	DENOMINATION	Téléphone	Localisation
EHPAD	Hopital Local Intercommunal	0476346084	MENS
EHPAD	EHPAD L'Age d'Or	0476341175	MONESTIER DE CLERMONT

On a sur ce petit territoire une petite présence de structures pouvant employer des masseurs-kinésithérapeutes, avec aucun salarié inscrit à ce jour.



En orange, les communes classées « très dotées » et **en jaune** celles classées « intermédiaires »